

INTERROGATION D'HISTOIRE ANCIENNE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Sylvia Estienne, Patrice Hamon

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont environ 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet :

- dans un premier temps, le candidat tire au sort entre Histoire Grecque et Histoire Romaine
- dans un deuxième temps, il a à choisir entre 2 questions sur la matière tirée au sort (choix immédiat)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun ; le dictionnaire ROBERT des noms propres est exclu.

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Les membres du jury ont eu le plaisir d'entendre cette année une demi-douzaine de très bons exposés, à la fois pertinents d'un point de vue historique et nourris de lectures des auteurs, sur des sujets aussi divers que « Cléon », « Oligarques et oligarchie à Athènes », « Les cités d'Asie Mineure au V^e et au IV^e s. », « Sacrifier en Grèce ancienne », « Le second triumvirat » ou « Le prince, d'Auguste à Trajan ». Un bon tiers des exposés est en revanche décevant, soit que les connaissances historiques aient été fragiles (chronologie, événements, institutions), soit que le ou la candidat(e) n'ait pas su se détacher d'une fiche extraite d'un manuel ou mobiliser sa culture antique pour nourrir son propos d'exemples adéquats. Le jury regrette notamment que les institutions et les structures sociales du monde romain soient souvent mal connues. Nous relevons par ailleurs que les connaissances sur la géographie du monde égéen et de l'empire romain, ainsi que sur la topographie d'Athènes (avec le territoire attique)¹ et de Rome, restent souvent approximatives.

Afin de les aider à préparer cette épreuve, nous renvoyons les futur(e)s candidat(e)s aux conseils de méthode formulés dans les deux précédents rapports (H. Dessales et Chr. Müller) et qui portent sur la définition du sujet, l'élaboration de la problématique, la présentation des sources et les questions subsidiaires. Nous souhaiterions insister à nouveau sur quelques points importants.

¹ Pour Athènes, outre R. Étienne *et alii*, *Archéologie historique de la Grèce antique*, 2^e éd., Paris, 2006, indiqué dans le précédent rapport, on conseillera J.M. Camp, *The Archaeology of Athens*, New Haven et Londres, 2001, et B. Holtzmann, *L'Acropole d'Athènes : monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athèna Polias*, Paris, 2003.

Certains semblent découvrir le jour de l'épreuve le système du tirage au sort. On rappellera que le ou la candidat(e) commence par tirer au sort entre histoire grecque et histoire romaine et que le jury lui propose aussitôt, dans le domaine qui lui échoit, deux sujets : il ou elle doit alors choisir entre les deux intitulés, avant de partir en salle de préparation. Ces quelques instants de réflexion sont capitaux. Lors de la préparation, il est indispensable de bien définir le sujet et d'en cerner les limites, comme pour tout sujet d'histoire. Il arrive qu'une mauvaise orientation soit prise dès le départ et qu'on dérive bientôt vers un autre sujet. « La vie politique de Cléthène à Périclès » n'est pas « La démocratie athénienne dans les deux premiers tiers du V^e s. ». De même, « Le rôle du Sénat, des Gracques à Auguste » ne se confond pas avec « Les luttes entre *optimates* et *populares* ».

L'introduction doit commencer par poser cette définition et délimiter ensuite le sujet dans le temps, par des dates précises : 477-404 pour « La Ligue de Délos » ; 41-54 pour « Claude » ; etc. À l'inverse, il faut expliciter les bornes chronologiques données par un intitulé, car elles ont un sens historique (« Sparte et ses relations avec le monde grec de 481 à 369 », etc.). Il est nécessaire d'énoncer ensuite une problématique et d'annoncer clairement le plan qui permettra d'y répondre. La conclusion ne doit pas être un résumé du développement, mais formuler une réponse à la question posée en introduction.

Comme les rapports l'ont maintes fois souligné, il est nécessaire de présenter en introduction les sources *pertinentes* pour traiter le sujet. La plupart des candidats déroulent une liste d'auteurs et d'œuvres, sans préciser quel(s) aspect(s) de la question ceux-ci éclairent et quel est éventuellement leur biais ou leur limite. Thucydide et Aristophane livrent par exemple des informations très différentes, mais complémentaires, sur la Guerre du Péloponnèse ou sur le personnage de Cléon. Suivant les recommandations des jurys précédents, les candidats font l'effort de signaler que d'autres sources sont (presque toujours) sollicitées par les historiens de l'Antiquité, spécialement l'épigraphie et l'archéologie. La plupart d'entre eux ne connaissent cependant cette documentation que de façon superficielle et en donnent un aperçu maladroit, voire inexact. On rappellera que les sources épigraphiques ne sont pas de vagues « stèles » ou « tablettes » (ainsi à propos des monumentales Listes du tribut attique) et n'incluent pas les bustes de Cicéron (sic), mais sont des textes de lois ou de traités, des décrets à caractère réglementaire ou honorifique, des extraits d'archives comptables, des dédicaces ou encore des épitaphes². La valeur documentaire des sources épigraphiques et archéologiques est considérable : comment traiter de la Ligue de Délos sans évoquer les décrets impériaux ou des concours panhelléniques sans faire mention de l'Aurige de Delphes ? Encore faut-il bien caractériser ces sources non-littéraires et les exploiter efficacement, ce qui suppose d'en connaître le contenu : que voit-on exactement sur la Frise des Panathénées ou sur l'Ara Pacis ? L'utilisation avisée de cette documentation, mise en relation avec les textes, rehausse presque toujours l'intérêt d'un exposé.

Le jury est d'abord sensible, chez des hellénistes et latinistes, à la connaissance des grandes œuvres littéraires. Certains exposés ont ainsi permis à

² La bibliographie officielle signale les principaux recueils : pour le V^e s., R. Meiggs et D. Lewis, *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century*, 2^e éd., Oxford, 1988 ; pour le IV^e s., M. N. Tod, *Greek Historical Inscriptions*, t. II, Oxford, 1948, qui est aujourd'hui remplacé par P.J. Rhodes et R. Osborne, *Greek Historical Inscriptions, 404-323 BC*, Oxford, 2003. La plupart de ces documents sont traduits et commentés par P. Brun, *Impérialisme et démocratie à Athènes ; inscriptions de l'époque classique*, Paris, 2005, un instrument de travail qui peut très utilement accompagner la lecture des grands manuels.

certain candidat(e)s de mettre en valeur leur familiarité avec des passages importants de Thucydide (p. ex. les discours affrontés de Diodotos et de Cléon en 427 [III, 36-49]), de l'*Apologie de Socrate* et du *Protagoras*, ou encore des discours *Contre Ctésiphon* et *Sur la Couronne*. À l'inverse, on s'étonne de ne pas entendre parler des *Thesmophories* ou des *Acharniens* à propos de la vie religieuse des Athéniennes et des dèmes de l'Attique respectivement, ou des lettres de Cicéron à son frère Quintus, gouverneur d'Asie, et de celles adressées par Pline le Jeune à Trajan à propos du gouvernement des provinces et du rapport entre l'empereur et les cités. C'est chez tous les auteurs, et pas uniquement les historiens, que les candidats doivent puiser des exemples quand il s'agit de traiter un sujet thématique tel que « L'Acropole d'Athènes », « Sacrifier en Grèce ancienne » ou « La plèbe à Rome ».

Le jury est sensible à la qualité de la prestation orale, à la clarté et à la correction de l'expression. Des hellénistes et latinistes ne devraient pas parler d'« un *populares* », d'« un *proeisphora* » ou d'« une *genè* » (sic). Le jury se réserve le droit de sonder la connaissance du vocabulaire antique chez les candidat(e)s : quel mot grec la locution « sacrifice sanglant » traduit-elle ? Chez certains, il arrive que le vocabulaire français soit lui-même imprécis, voire fautif : un sanctuaire n'est pas un temple ; un impôt ne se confond pas avec une taxe ou un tribut ; les « populations » (?) ne sont pas le peuple ; on parlera, pour les *agônes* des Grecs, de « concours » plutôt que de « jeux ».

L'ensemble des recommandations précédentes doivent convaincre les candidat(e)s que l'épreuve n'a rien d'insurmontable et peut être l'occasion de mettre en valeur leur goût pour l'Antiquité. Outre les manuels habituels, elle se prépare en lisant et relisant les auteurs grecs et latins avec le regard et la curiosité de l'historien.

Sujets d'histoire grecque

- La vie politique à Athènes de Clisthène à Périclès
- Les tribus et les dèmes athéniens à l'époque classique.
- Oligarques et oligarchie à Athènes
- Cléon
- La justice à Athènes à l'époque classique
- Les finances publiques d'Athènes à l'époque classique.
- La Messénie et les Messéniens au V^e et au IV^e s.
- Sparte et ses relations avec le monde grec de 481 à 369 av. J.-C.
- Athènes et la mer à l'époque classique
- Les cités grecques d'Asie Mineure au V^e et au IV^e s.
- La Ligue de Délos
- La Guerre du Péloponnèse
- Philippe II de Macédoine
- Sacrifier en Grèce à l'époque classique
- L'Acropole d'Athènes
- Fêtes et concours panhelléniques à l'époque classique
- Les femmes et la vie religieuse dans l'Athènes classique

Sujets d'histoire romaine

- La Gaule, du II^e s. av. J.-C. à Auguste
- Marius
- La question agraire, des Gracques à César

- Gouverner les provinces, de Sylla à Auguste
- L'armée romaine, de Marius à Auguste
- Le tribunat de la plèbe, des Gracques à Auguste
- Le rôle du Sénat, des Gracques à Auguste
- Cicéron
- Le second triumvirat
- Les chevaliers, des Gracques à Trajan
- Esclaves et affranchis à Rome
- La vie religieuse à Rome sous Auguste
- Le prince, d'Auguste à Trajan
- Claude
- Le culte impérial, d'Auguste à Trajan
- L'empereur et les cités, d'Auguste à Trajan
- Le Champ de Mars
- Être citoyen romain
- La plèbe à Rome
- Les espaces du politique à Rome